

Saint-Domingue, le 8 avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025, qui s'est déroulé le 5 mars de 17h40 à 19h45.

Présents :

Mr DROULERS, Mme NARVAEZ, Mr GARCIA, Mme GRUET, Mme SAUVAGE, Mme FLORY, Mme RAMOS, Mme THOMAS, Mme GOUGAY enseignants élémentaire.

Mme PEROZO, Mme CAMILO, Mr MARTIN, Mme COULOUMY, Mme ANGRAND, enseignants élémentaire

Mme RAPILLY enseignante spécialisée, Mme PEREZ enseignante d'Anglais

Mme TRONCOSO, Mme GRATEREAUX, Mr DISTINTO, Mme RAMIREZ, Mr VALERIO, Mme BLANCHONG, Mme TRONCOSO, Mr ROLDAN, , Mr GASPARD CORDEIRO, Mme FERNANDEZ, Mr SUAZO , Mme KENOL, Mme CARRASCO VILLANUEVA, Mr CARMINATI, Mme MINAYA , Mr PELAEZ . Représentants élus des parents d'élèves.

Mme HO, enseignante d'Espagnol, Mme SEGUELA enseignante de FLE/FLSco.

Excusés : Mme MARIUS BERTILLE Provisseure, Mme ASSEMAT Directrice Administrative et Financière, Mme GIBERT Inspectrice de l'Education Nationale de la zone AMLANORD, Mme VALDEZ représentante des parents d'élèves et supplée par Mme MINAYA, Mr ROUXEL enseignant.

Absents : M. VALERIO, Mme FERNANDEZ, M. PELAEZ, Mme TRONCOSO D., M. DSITINTO représentants des parents d'élèves

1. Adoption de l'ordre du jour :

Adopté à l'unanimité

2. Présentation du calendrier prévisionnel 2025/2026 :

Recommandations AEFE pour l'élaboration des calendriers scolaires

L'année scolaire comporte 36 semaines

Un minimum annuel de 864 heures de classe en primaire doit ainsi être dispensé hors activités pédagogiques complémentaires (APC)

Le plafond est de 936h au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger, dès lors que l'on applique les recommandations relatives à la place de la langue du pays hôte dans l'offre d'enseignement notamment , sachant qu'il convient de veiller au temps qui doit être dédié à l'enseignement du et en français, conformément aux attendus de l'homologation.

Il convient à chaque établissement, ainsi qu'au COCAC, de définir les modalités selon lesquelles ces dispositions doivent s'appliquer dans leur environnement spécifique, dans le respect des deux principes suivants :

A- Tous les établissements scolaires homologués d'un même pays, et, par extension, d'une même zone de mutualisation, s'efforcent de déterminer un ensemble de 6 à 8 semaines communes travaillées, notamment **pour faciliter l'organisation** par les IRF, **de la formation régionale des personnels.**

B- Les établissements veilleront en outre à **inclure le plus grand nombre de jours fériés officiels du pays d'accueil dans les périodes de vacances scolaires.** Lorsque par obligation, ils doivent figurer dans une semaine de travail, ils ne sont pas à décompter du total du volume horaire annuel (864h / 936h) dû aux élèves.

Dans la mesure où le calendrier n'a pas encore été voté en conseil d'établissement, Mr GAUDEL demande de ne pas le prendre en photo et de ne pas le communiquer : cela reste une base de travail.

août-25	septembre-25	octobre-25	novembre-25	décembre-25	janvier-26	février-26	mars-26	avril-26	mai-26	juin-26	juillet-26																								
1 ve	1 lu	PR1	1 me	5,2	1 sa	1 lu	5,2	1 di	1 me	1 ve	5,2	1 lu	5,2	1 me	5,2																				
2 sa	2 ma	5,2	2 je	5,2	2 di	2 ma	5,2	2 lu	5,2	2 je	5,2	2 sa	2 ma	5,2	2 je	5,2																			
3 di	3 me	5,2	3 ve	5,2	3 lu	5,2	3 me	5,2	3 sa	3 ma	5,2	3 ve	3 di	3 ma	5,2	3 ve	5,2																		
4 lu	4 je	5,2	4 sa	4 me	5,2	4 je	5,2	4 di	4 me	5,2	4 sa	4 lu	5,2	4 je	5,2	4 sa	4 me	5,2																	
5 ma	5 ve	5,2	5 di	5 me	5,2	5 ve	5,2	5 lu	5,2	5 je	5,2	5 sa	5 ma	5,2	5 ve	5,2	5 di	5 me	5,2																
6 me	6 sa	6 lu	5,2	6 je	5,2	6 sa	6 me	5,2	6 ve	5,2	6 lu	6 me	5,2	6 sa	6 je	5,2	6 sa	6 lu	5,2																
7 je	7 di	7 ma	5,2	7 ve	5,2	7 di	7 me	5,2	7 sa	7 lu	5,2	7 je	7 sa	7 me	5,2	7 di	7 sa	7 lu	5,2																
8 ve	8 lu	5,2	8 me	5,2	8 sa	8 lu	5,2	8 je	5,2	8 di	8 me	8 ve	8 lu	5,2	8 je	5,2	8 sa	8 lu	5,2																
9 sa	9 ma	5,2	9 je	5,2	9 di	9 ma	5,2	9 ve	5,2	9 lu	5,2	9 sa	9 me	5,2	9 sa	9 me	5,2	9 lu	5,2																
10 di	10 me	5,2	10 ve	5,2	10 lu	5,2	10 me	5,2	10 sa	10 ma	5,2	10 ve	10 di	10 me	5,2	10 ve	10 di	10 me	5,2																
11 lu	11 je	5,2	11 sa	11 me	5,2	11 je	5,2	11 di	11 me	5,2	11 sa	11 lu	5,2	11 je	5,2	11 sa	11 me	5,2	11 di	11 me	5,2														
12 ma	12 ve	5,2	12 di	12 me	5,2	12 ve	5,2	12 lu	5,2	12 je	5,2	12 sa	12 ma	5,2	12 ve	5,2	12 di	12 me	5,2	12 ve	5,2														
13 me	13 sa	13 lu	5,2	13 je	5,2	13 sa	13 me	5,2	13 ve	5,2	13 lu	5,2	13 me	5,2	13 sa	13 je	5,2	13 sa	13 lu	5,2	13 me	5,2													
14 je	14 di	14 ma	5,2	14 ve	5,2	14 di	14 me	5,2	14 sa	14 lu	5,2	14 je	14 sa	14 me	5,2	14 di	14 sa	14 lu	5,2	14 je	14 me	5,2													
15 ve	15 lu	5,2	15 me	5,2	15 sa	15 lu	5,2	15 je	5,2	15 di	15 me	5,2	15 ve	5,2	15 lu	5,2	15 me	5,2	15 sa	15 lu	5,2	15 je	5,2												
16 sa	16 ma	5,2	16 je	5,2	16 di	16 ma	5,2	16 ve	5,2	16 lu	5,2	16 sa	16 me	5,2	16 sa	16 me	5,2	16 lu	5,2	16 je	5,2	16 sa	16 me	5,2											
17 di	17 me	5,2	17 ve	5,2	17 lu	5,2	17 me	5,2	17 sa	17 ma	5,2	17 ve	17 di	17 me	5,2	17 ve	17 di	17 me	5,2	17 ve	17 di	17 me	5,2	17 ve	5,2										
18 lu	18 je	5,2	18 sa	18 me	5,2	18 je	5,2	18 di	18 me	5,2	18 sa	18 lu	18 je	5,2	18 sa	18 me	5,2	18 lu	18 je	5,2	18 sa	18 me	5,2	18 lu	5,2										
19 ma	19 ve	5,2	19 di	19 me	5,2	19 ve	5,2	19 lu	5,2	19 je	5,2	19 sa	19 ma	5,2	19 ve	5,2	19 di	19 me	5,2	19 ve	5,2	19 di	19 me	5,2	19 lu	5,2									
20 me	20 sa	20 lu	5,2	20 je	5,2	20 sa	20 me	5,2	20 ve	5,2	20 lu	5,2	20 me	5,2	20 sa	20 je	5,2	20 sa	20 lu	5,2	20 me	5,2	20 sa	20 je	5,2	20 lu	5,2								
21 je	21 di	21 ma	5,2	21 ve	5,2	21 di	21 me	5,2	21 sa	21 lu	5,2	21 je	21 sa	21 me	5,2	21 di	21 sa	21 lu	5,2	21 je	21 me	5,2	21 di	21 sa	21 lu	5,2	21 je	5,2							
22 ve	22 lu	5,2	22 me	22 sa	22 lu	22 je	5,2	22 di	22 me	5,2	22 sa	22 lu	5,2	22 je	5,2	22 di	22 me	5,2	22 sa	22 lu	5,2	22 je	5,2	22 di	22 me	5,2	22 sa	22 lu	5,2	22 je	5,2				
23 sa	23 ma	5,2	23 je	23 di	23 ma	23 ve	5,2	23 lu	5,2	23 je	5,2	23 sa	23 me	5,2	23 sa	23 me	5,2	23 lu	5,2	23 je	5,2	23 sa	23 me	5,2	23 lu	5,2	23 je	5,2	23 sa	23 me	5,2	23 lu	5,2		
24 di	24 me	5,2	24 ve	24 lu	5,2	24 me	24 sa	24 ma	5,2	24 sa	24 ma	5,2	24 ve	5,2	24 di	24 me	5,2	24 ve	24 lu	5,2	24 me	5,2	24 sa	24 ma	5,2	24 ve	5,2	24 di	24 me	5,2	24 ve	5,2			
25 lu	25 je	5,2	25 sa	25 me	5,2	25 je	25 di	25 me	5,2	25 sa	25 me	5,2	25 sa	25 lu	5,2	25 je	5,2	25 sa	25 me	5,2	25 je	5,2	25 sa	25 me	5,2	25 lu	5,2	25 je	5,2	25 sa	25 me	5,2	25 lu	5,2	
26 ma	26 ve	5,2	26 di	26 me	5,2	26 ve	26 lu	5,2	26 je	5,2	26 sa	26 me	5,2	26 di	26 me	5,2	26 ve	26 lu	5,2	26 je	5,2	26 sa	26 me	5,2	26 di	26 me	5,2	26 ve	5,2	26 di	26 me	5,2	26 ve	5,2	
27 me	27 sa	27 lu	5,2	27 je	5,2	27 sa	27 ma	5,2	27 ve	5,2	27 lu	5,2	27 me	5,2	27 sa	27 me	5,2	27 sa	27 lu	5,2	27 je	5,2	27 sa	27 me	5,2	27 lu	5,2	27 je	5,2	27 sa	27 me	5,2	27 lu	5,2	
28 je	28 di	28 ma	5,2	28 ve	5,2	28 di	28 me	5,2	28 sa	28 lu	5,2	28 je	28 sa	28 me	5,2	28 di	28 sa	28 lu	5,2	28 je	5,2	28 sa	28 me	5,2	28 di	28 sa	28 lu	5,2	28 je	5,2	28 sa	28 me	5,2	28 lu	5,2
29 ve	29 lu	5,2	29 me	29 sa	29 lu	29 je	5,2	29 di	29 me	5,2	29 sa	29 lu	5,2	29 me	5,2	29 sa	29 me	5,2	29 lu	5,2	29 je	5,2	29 sa	29 me	5,2	29 lu	5,2	29 je	5,2	29 sa	29 me	5,2	29 lu	5,2	
30 sa	30 ma	5,2	30 je	30 di	30 ma	30 ve	5,2	30 lu	30 je	5,2	30 sa	30 me	5,2	30 di	30 me	5,2	30 ve	30 lu	5,2	30 je	5,2	30 sa	30 me	5,2	30 di	30 me	5,2	30 ve	5,2	30 di	30 me	5,2	30 ve	5,2	
31 di	31 me	31 ve	31 lu	5,2	31 me	31 sa	31 ma	31 ve	31 lu	5,2	31 me	31 sa	31 ma	31 ve	31 lu	5,2	31 me	31 sa	31 ma	31 ve	31 lu	5,2	31 me	31 sa	31 ma	31 ve	31 lu	5,2	31 me	31 sa	31 ma	31 ve	31 lu	5,2	

nombre total d'heures de classe sur l'année : 920,4 h
nombre total de jours de classe sur l'année : 178

Les enseignants ont formulé les remarques suivantes lors du Conseil des Maîtres du 3 Mars:
 Les enseignants du primaire ont besoin de davantage de temps que leurs collègues du secondaire pour mettre en place leurs classes avant l'arrivée de leurs élèves, en ce sens deux jours de pré-rentrée auraient été préférables. 8 enseignants se sont positionnés pour ces deux jours.
 Le 2nd commentaire concerne les vacances du mois de Mai qu'il serait préférable de déplacer de la semaine du 18 mai à la semaine du 25 mai pour mieux équilibrer les périodes.
 Le jour férié du 6 janvier ne devrait pas être comptabilisé comme 5,2h, car à la suite des vacances. Des réponses seront apportées au conseil d'établissement mais d'ores et déjà, les textes officiels fixent le nombre de jour de pré-rentrée à 1.

3. Présentation de la structure pédagogique 2025/2026

<u>ELEMENTAIRE</u>	
	CP A
	CP B
	CP C
<u>MATERNELLE</u>	
	CE1 A
	CE1 B
PS A	CE2 A
PS B	CE2 B
MS A	CM1 A
MSB	CM1 B
GS A	CM2 A
GS B	CM2 B

Nous proposerons en conseil d'établissement, une structure pédagogique 2025/2026 avec une troisième classe de CP pour nous permettre d'accueillir un flux massif d'arrivées dans ce niveau tout en offrant une qualité d'accueil satisfaisante pour ce niveau d'enseignement délicat.

	2024-2025	Structure	N+1	Départs 04/07/2025 5	INSCR ITS	EFFEC TIF 2025-2026
PS	30	40	0	0	32	32
MS	46	48	30	0	7	37
GS	53	48	46	0	4	50
CP	48	48	53	2	8	59
CE1	48	48	48	1	2	49
CE2	51	48	48	0	5	53
CM1	53	48	51	0	3	54
CM2	47	48	53	1	3	55
TOTAL	376	376	329	4	64	389

Malgré une campagne d'inscriptions importante et des résultats intéressants, le nombre d'inscriptions en PS et MS reste inférieur à celui que nous espérons. Cela traduit une évolution des mentalités et des besoins, que nous constatons dans l'ensemble des lycées français dans la zone Amlanord.

4. Présentation du dispositif Phare;

Présentation de Mme NARVAEZ enseignante en CM2 A.

Le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
2. Former une communauté protectrice autour des élèves ;
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
4. Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVP, CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Ce dispositif est officiellement mis en place dans notre établissement depuis janvier 2025. Mme NARVAEZ, fait partie intégrante de la cellule phare et a suivi une formation AEFE, comme d'autres personnels de l'établissement.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NON AU HARCÈLEMENT

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

1^{er} DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

RÉVÉLATION DE LA SITUATION

➔ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille ou un adulte de l'établissement

➔ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'école** : auprès du directeur ou d'un enseignant
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'école** (3018, ligne académique, courrier, etc.) : relais auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) par le référent harcèlement départemental

➔ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime** : écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'école
- ✓ **Mise en place de mesures de protection** : renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime** : informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

➔ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement** par l'IEN et le directeur d'école

- ✓ **Signalement de la situation** :
 - dans Faits établissement (niveau 2)
 - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation** :
 - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires

- ✓ En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité et la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par les équipes pédagogiques et/ou les conseillers pédagogiques de circonscription, vigilance de l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'école



Une **journalisation des faits** par le directeur d'école permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.

5. Présentation des classes découverte en préparation ;

- Pedernales CM2

Présentation de Mr DROULERS, enseignant en CM2 B.

- Bonaio CP

Présentation de Mmes GOUGAY et THOMAS, enseignantes en CP A et CP B.

AVANT LE PROJET (SEPT-MARS):

2 Classes de CP

Arts : Sur le chemin des Artistes Dominicains

Théâtre : Expression et bien être

Le projet CAMP'ART BONAIO (AVRIL):

Plaza de la Cultura

Casa Tiburcio

APRÈS LE PROJET (MAI-JUIN):

Exposition

Représentation en fin d'année

6. Points sur les actions pédagogiques ;

- Projet Cycle 1 sur la République Dominicaine

Présentation de Mme Ho, enseignante d'espagnol au cycle 1, pour mettre en avant la volonté de l'équipe enseignante de faire découvrir les différents sites culturels de la 5^e République Dominicaine.

- Carnaval

Lors de leur bilan les enseignants ont exprimé :

- leur souhait de récupérer de la proximité avec les familles en réduisant l'éloignement de celles-ci avec la présentation des élèves ;

- leur souhait de permettre aux élèves du cycle 1 d'assister à l'ensemble de la représentation en prévoyant un espace adéquat à cet effet.

Les familles ont exprimé leur très grande satisfaction pour avoir retrouvé cette tradition si importante en République Dominicaine et remercient chaleureusement la communauté scolaire.

- Projet d'art clownesque

Madame GRUET enseignante de CM1 B fait état d'un bilan des enseignants globalement satisfaisant qui soulève un travail en amont davantage concerté pour être efficace dans chaque niveau. Il est à noter un travail sur les émotions qui a, dans certaines classes, impressionné plusieurs enseignants.

7. Point de situation sur la BCD ;

Madame Peigney a pris ses fonctions le 24 février.

Elle a remis en ordre ces deux espaces durant la première semaine et depuis le 3 Mars, elle apprend à se servir du logiciel de prêt pour reprendre ce service avec les élèves du primaire à partir du lundi 10 mars.

Madame Peigney a également repris les ateliers autour de la lecture en maternelle.

8. Questions diverses et des parents.

- *Présence de moustiques dans les toilettes de maternelle. Malgré les pulvérisations hebdomadaires, plusieurs parents ont signalé la présence de moustiques. Les pulvérisations sont-elles respectées ?*

Y a-t-il d'autres mesures qui pourraient être prises pour atténuer ce problème ?

Toutes les mesures sont prises et respectées, en faire davantage n'est pas possible sous peine d'être nocif pour les enfants.

- *Les cocotiers en maternelle et le risque de chute sur les enfants. Proposition de mesures d'élagage*

Le sujet est à l'étude pour remplacer le cocotier par un autre arbre qui pourrait apporter de l'ombre. Je rappelle qu'une personne est en charge de la surveillance et que toutes les vérifications et interventions nécessaires sont réalisées.

- *Manque d'ombre dans la cour de récréation de la maternelle. Les parents demandent des mesures pour planter des arbres d'ombrage ou des écrans/toiles.*

Nous allons étudier la question.

- *Chaleur dans le gymnase. Demande de solutions pour abaisser la température, comme de grands ventilateurs de plafond ou l'air conditionné.*

Le gymnase est conçu pour permettre à l'air de circuler, cependant nous sommes conscients de ces difficultés.

- *Le chaos de la circulation aux heures d'entrée et de sortie. Il s'agit d'un problème récurrent pour lequel nous aimerions que des communications officielles régulières soient partagées avec les parents concernant les processus et les flux, ainsi que demandant leur coopération et leur respect des processus.*

Nous allons étudier cette communication en équipe de direction .

- *Conférences ou webinaires dirigés aux parents. Afin d'expliquer le système pédagogique français, les méthodes disciplinaires, les programmes éducatifs en général. Egalement sur le sujet de l'intégration de l'IA et de la technologie dans les programmes pédagogiques.*

Nous allons travailler cette proposition avec Madame Brulu, la formatrice de l'établissement au primaire et Madame Kourie, la psychologue de l'établissement , cependant le thème de l'IA n'est pas prioritaire à l'école primaire.

Nouveaux parents à l'école. Nous aimerions proposer un mécanisme d'orientation pour les nouveaux parents qui pourrait commencer avant le début de l'année scolaire et pendant les premières semaines. Êtes-vous d'accord ? Les représentants des parents au CDE ont préparé une FAQ informelle qui aborde de nombreuses questions logistiques pour soutenir l'orientation. Pourrait-elle être communiquée par courrier aux nouveaux parents ?

Nous sommes bien évidemment d'accord pour tout type d'initiatives de ce genre

- Projet de conférences dirigées aux parents sur l'utilisation des écrans. Nous aimerions un point d'agenda lors de la réunion du CDE pour expliquer ce projet que nous mettrons en place en avril avec plusieurs conférences destinées aux parents.

Je programmerai dans les prochaines semaines une réunion sur ce thème avec les représentants des parents.



Olivier GAUDEL, Directeur du primaire